

GESTION DES RISQUES: TIRER DES ENSEIGNEMENTS DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE À L'ÉGARD DU SIDA/HIV

CONTEXTE

Dans le cadre d'un mandat du Programme national de recherche sur le sida, nous menons en collaboration avec l'Université de Genève une étude sur les expériences de la gestion des risques sociaux.

La gestion des risques de la part des administrations part du principe que la plupart des processus sociaux ne peuvent plus être abordés avec des formes traditionnelles de régulation étatique. La lenteur des processus politiques et des procédures administratives, la différenciation du savoir et la pluralité progressive des systèmes de normes opposent dans des situations à risque une réaction étatique convenable. La question majeure de cette recherche est de savoir avec quelles politiques l'administration peut réagir à des situations à risque d'un nouveau type. Les hypothèses liées à ce projet partent du principe que premièrement la perception du risque dans le domaine de la santé doit être constituée et justifiée en comparaison avec des catastrophes naturelles. En second lieu, la mise sur pied d'une gestion des risques exige dans le domaine de la santé des relations d'interdépendance complexes entre l'Etat et la société ainsi que des propositions de règles qui apportent une preuve de légitimité.

MÉTHODE

La problématique suppose un procédé comparatif. En plus de la politique à l'égard du Sida/HIV, s'ajoute l'étude de quatre autres politiques liées au risque. Dans le domaine de la santé, nous analysons la politique suisse à l'égard de l'hépatite C, du BSE (maladie de la vache folle) et du sang HIV contaminé. Comme cas de contrôle externe à la gestion de la santé, nous étudions le traitement politico-administratif des reproches massifs liés à l'argent de victimes juives de la seconde Guerre Mondiale caché dans les banques et assurances suisse.

La réponse à la question susmentionnée demande l'analyse de trois domaines. Tout d'abord, il s'agit de se pencher sur la genèse du risque. Un intérêt tout particulier est porté à la définition et à la perception du problème. Ensuite, les processus de décision et de mise en œuvre feront l'objet d'une recherche. Et enfin, la légitimation des mesures étatiques sera abordée. La collecte des données s'appuie sur des documents et des interviews. Ceux-ci seront menés auprès d'observateurs privilégiés et de participants à la création des mesures. Pour l'interprétation, nous utilisons la méthode de la Grounded Theory.

RECOMMANDATIONS

La phase de synthèse et de mise en œuvre doit permettre de généraliser les constatations déduites des cinq cas. Il est prévu de discuter des résultats et de leur diffusion dans le cadre d'un atelier regroupant décideurs et participants à la création des mesures. De ces discussions doivent en sortir un rapport final et un guide pour la gestion des risques. Il est finalement prévu de présenter ces résultats à des groupes intéressés, notamment l'Office fédéral pour la santé publique.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRALES

Publication: disponible en librairie ISBN 3-7190-2117-3

Étude dans le cadre du Programme national de recherche sur le sida de la Commission de contrôle de la recherche sur le sida (KKAF)

Équipe de projet : Ruth Bachmann, lic. phil. I ; en collaboration avec Sandro Cattacin et Carin Bachmann, Université de Genève

interface@interface-politikstudien.ch; Tel.: +41 (0)41 226 04 26; www.interface-politikstudien.ch
